

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL
DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI
4 SEPTEMBRE 2003, À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Paul Sofio, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2003
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 6.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1047
 - 6.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1496-00-2003



No de résolution
ou annotation

03-09-191
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

7. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2003 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2003 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Carignan : règlements de modification
 - règlement numéro 243-56 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 243-57 modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de remplacement
 - règlement numéro 2002-05 remplaçant le plan d'urbanisme
 - règlement numéro 2002-06 remplaçant le règlement de zonage
 - règlement numéro 2002-07 remplaçant le règlement de lotissement
 - 9.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.51.03 modifiant le règlement de zonage
10. Plan de gestion des matières résiduelles
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité de gestion des matières résiduelles du 31 juillet 2003
 - 10.2 Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles
 - 10.3 Constitution de la Commission de consultation
 - 10.4 Avis de motion
11. Archiviste régional
12. Règlement numéro 03-10934-03 concernant l'entretien du cours d'eau Guertin : avis de motion
13. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu c. Pattison Québec Inc. et al.
14. Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : demande de modification au Schéma d'Aménagement
15. Demande d'appui
 - 15.1 M.R.C. de La Vallée-de-la Gatineau : maintien du programme RénoVillage
 - 15.2 U.P.A. : coalition GO5 pour un modèle agricole équitable
16. Divers



No de résolution
ou annotation

03-09-191
(suite)

03-09-192

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

17. Interventions de l'assistance

18. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2003

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2003
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

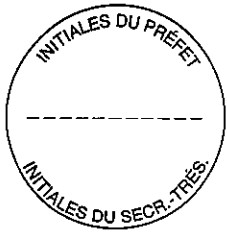
POINT 4. CORRESPONDANCE

03-639 24-07-03 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER,
ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, nous
informant de l'entrée en vigueur du règlement
numéro 14-15, modifiant notre Schéma
d'Aménagement.

03-640 24-07-03 Lettre de MONSIEUR GILLES LEMIEUX, direction
du développement et du soutien en sécurité civile
et en sécurité incendie, MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant un
document précisant la teneur du rapport d'étape à
produire au ministère relativement au Schéma de
couverture de risques.

03-641 24-07-03 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN,
secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL, nous transmettant le rapport
d'activités de la Communauté métropolitaine de
Montréal pour l'exercice 2002.

03-642 25-07-03 Lettre de MONSIEUR MARIO VENAFRO,
président, SEIGNEURIE DES ILES, nous
transmettant un document explicatif pour faire
suite à leur demande de correction de la carte
relative à la zone inondable de l'Île-aux-foins.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

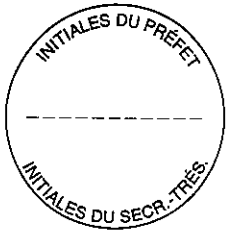
- 03-643 25-07-03 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous informant de la décision du conseil municipal de demeurer au sein du regroupement d'achats pour les assurances générales 2004.
- 03-644 28-07-03 Lettre de MADAME JULIE TREMBLAY, responsable de la sensibilisation, COVABAR, nous informant de la diffusion d'un dépliant de sensibilisation sur le chevalier cuivré.
- 03-645 28-07-03 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le premier projet du règlement numéro 845-103, pour avis de conformité.
- 03-646 28-07-03 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur de leur règlement de contrôle intérimaire numéro 147.
- 03-647 28-07-03 Lettre de MONSIEUR GILLES LALUMIÈRE, adjoint au directeur de poste, SÛRETÉ DU QUÉBEC, nous transmettant leur bulletin de liaison, intitulé : "Agir Ensemble".
- 03-648 28-07-03 Lettre de MONSIEUR NICOLAS LAUZIER, secrétaire-trésorier, CRVTT ROUGEMONT ST-DAMASE, nous transmettant copie conforme d'un document relativement à la demande de passage pour véhicules hors route.
- 03-649 29-07-03 Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous demandant de soumettre à une prochaine séance de la M.R.C. le dossier de la police régionale.
- 03-650 01-08-03 Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, directeur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 03-05-111 portant sur la reconnaissance du réseau cyclable montérégien.
- 03-651 04-08-03 Invitation de la VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE à une conférence de presse portant sur l'adhésion de la ville de Mont-Saint-Hilaire au réseau provincial "Villes et Villages d'Art et de Patrimoine".
- 03-652 04-08-03 Lettre de MADAME JOHANNE BRODEUR, chargée de projets, GENIVAR, relativement à une demande de correction de la cartographie des zones inondables sur le territoire de la ville de Carignan.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 03-653 04-08-03 Lettre de MONSIEUR JACQUES GARIÉPY, président-directeur général, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant de l'octroi d'une enveloppe budgétaire pour 2003-2004 dans le cadre du programme RénoVillage.
- 03-654 04-08-03 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant le rapport d'activités 2002-2003 du comité de liaison Hydro-Québec – U.M.Q..
- 03-655 05-08-03 Télécopie de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant de la nomination de madame Lynn Dumoulin à titre de mairesse suppléante en l'absence de monsieur Gilles Beudet.
- 03-656 04-08-03 Lettre de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, relativement aux modalités de versement de l'aide financière prévue au Pacte rural.
- 03-657 06-08-03 Lettre de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, nous transmettant une nouvelle entente de gestion entre la M.R.C. et le C.L.D..
- 03-658 07-08-03 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-136A, 93-02-137A et 93-03-16A, pour avis de conformité.
- 03-659 07-08-03 Lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, directeur de l'évaluation foncière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, relativement à la proportion médiane des rôles d'évaluation foncière pour l'exercice 2004.
- 03-660 07-08-03 Copie d'une lettre de MONSIEUR DANIEL POULIOT, coordonnateur territorial de l'exploitation, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, adressée à MADAME GINETTE BILODEAU, du CLUB DE MOTONEIGE DU CENTRE DE LA MONTÉRÉGIE, relativement au renouvellement des passages pour la saison 2003-2004.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

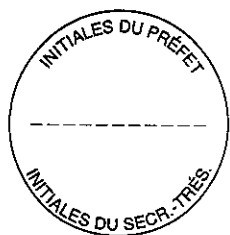
- 03-661 07-08-03 Copie d'une lettre de MONSIEUR MARC LANGEVIN, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, adressée à MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, transmettant une demande d'appui afin de maintenir le programme RénoVillage.
- 03-662 07-08-03 Télécopie de MADAME CLAUDINE DUVAL, agente de développement rural, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant les documents modifiés relativement au Pacte rural.
- 03-663 11-08-03 Lettre de MADAME MONIQUE DENAULT, assistante greffière adjointe, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les résolutions numéros 200307309, 200307310 et 200307311 relativement au regroupement pour les assurances générales 2004.
- 03-664 11-08-03 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous informant de l'intention de la municipalité d'adhérer à la Mutuelle des municipalités du Québec.
- 03-665 11-08-03 Lettre de MONSIEUR PIERRE CORBEIL, MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA FORÊT, À LA FAUNE ET AUX PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 03-05-100 relative à la gestion du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.
- 03-666 11-08-03 Lettre de MADAME HÉLÈNE PERRAULT, conseillère Affaires publiques, HYDRO-QUÉBEC, relativement à des travaux au barrage de Chambly.
- 03-667 12-08-03 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro 845-103, pour avis de conformité.
- 03-668 12-08-03 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART ET POUPART, nous demandant de leur communiquer les intentions de la M.R.C. relativement à la cause M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu c. Pattison Québec inc. et al..
- 03-669 13-08-03 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro CA03-07-141 relativement au paiement des travaux de la Petite Décharge Noire, branches numéros 1 et 6 (Rivière des Hurons).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 03-670 14-08-03 Lettre de MADAME MARTINE FRENETTE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2003-08-132 confirmant leur adhésion au sein du regroupement pour l'achat des assurances générales.
- 03-671 14-08-03 Télécopie de MADAME CAROLINE VIGNEAULT, secrétaire-trésorière, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous confirmant leur participation au regroupement des assurances générales pour l'année 2004.
- 03-672 15-08-03 Lettre de MONSIEUR PIERRE CAZA, secrétaire, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, sollicitant notre appui pour la coalition GO5 pour un modèle agricole équitable.
- 03-673 15-08-03 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1250-24-2003, pour avis de conformité.
- 03-674 15-08-03 Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les projets de règlement numéros 282-63-2003, 322-03-2003, 318-04-2003, pour avis de conformité, ainsi qu'un avis de motion du règlement d'emprunt numéro 365-00-2003.
- 03-675 18-08-03 Lettre de MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, directeur général, RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU., nous informant de leur décision de ne pas participer au renouvellement des assurances générales 2004 avec le regroupement de La Vallée-du-Richelieu.
- 03-676 18-08-03 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE HOULE, président, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant les documents relatifs à la rencontre de la Table de concertation des Préfets de la Montérégie du 29 août 2003.
- 03-677 20-08-03 Lettre de MADAME ISABELLE SIMARD, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 2002-05, 2002-06 et 2002-07, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 03-678 20-08-03 Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur la convocation d'un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 03-679 20-08-03 Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, portant sur la convocation d'un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 03-680 20-08-03 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 03-681 21-08-03 Lettre de MONSIEUR CHARLES GARNIER, préfet, M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT, relativement au congrès 2003 de la Fédération québécoise des municipalités.
- 03-682 21-08-03 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 03-683 21-08-03 Lettre de MADAME HÉLÈNE HAMELIN, directrice générale, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 03-08-032 confirmant l'intention de la ville de demeurer dans le regroupement de la M.R.C. pour les assurances générales 2004.
- 03-684 22-08-03 Lettre de MONSIEUR DENIS CODERRE, ministre, MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION, nous invitant à prendre part aux célébrations de la semaine de la citoyenneté du Canada, du 13 au 19 octobre 2003.
- 03-685 22-08-03 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement numéro 845-97, pour avis de conformité.
- 03-686 25-08-03 Lettre de MONSIEUR ROBERT LORTIE, chef du Service du soutien à l'organisation municipale en sécurité incendie, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre rapport d'étape ainsi que de la résolution numéro 03-08-179 relativement à l'élaboration du Schéma de couverture de risques.



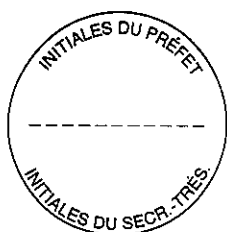
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 03-687 25-08-03 Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, portant sur la convocation d'un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 03-688 25-08-03 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un certificat de publication portant sur la convocation d'un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 03-689 25-08-03 Lettre de MADAME CAROLE JUTRAS, directrice de l'aménagement et du développement local, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception du projet de règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 03-690 25-08-03 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les premiers projets des règlements numéros 277-96-029-J et 277-96-029-K, pour avis de conformité.
- 03-691 26-08-03 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un certificat de publication portant sur la réunion des intéressés du cours d'eau Guertin.
- 03-692 26-08-03 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un certificat de publication portant sur la convocation d'un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 03-693 27-08-03 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1047 pour avis d'opportunité.

PUBLICATIONS DU MOIS D'AOÛT 2003

Urba	Vol. 24, no 3 Juin 2003
Urbanité	Vol. 2, no 2 Juillet 2003
Agir ensemble (S.Q.)	No 5 Juin – Juillet 2003



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no 30 23 juillet 2003
Infrastructures	Vol. 10, no 5 Juillet – Août 2003
Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no 31 30 juillet 2003
Les chroniques du Protecteur du citoyen	05-08-03 Printemps-été 2003
Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no 32 6 août 2003
Innovation Transport	No 17 – Juillet 2003
Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no 33 13 août 2003
Gestion et technologie agricoles	Vol. 28, no 6 20 août 2003
Gazette officielle du Québec	Partie 2 – no 33A 13 août 2003

03-09-193

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 03-08, du chèque 10940 au chèque 10977 pour un montant total de 28 241,58 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

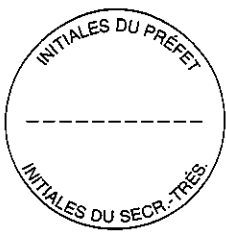
POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

03-09-194

6.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1047

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1047 décrétant l'exécution de travaux pour l'aménagement d'un réseau cyclable à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;



No de résolution
ou annotation

03-09-194
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement
d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
appuie le règlement numéro 1047 de la ville de Mont-Saint-Hilaire,
décrétant l'exécution de travaux pour l'aménagement d'un réseau cyclable
à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-195

6.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1496-00-2003

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité
ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres
que des travaux de réfection, de correction ou de
réparation d'immeubles en place doit être transmis dès
son adoption au conseil de la municipalité régionale de
comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a transmis pour avis, au secrétaire-
trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt
numéro 1496-00-2003 décrétant l'exécution de travaux
de réalisation d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout
pluvial, de fondation et d'éclairage de rue pour le
prolongement de trois (3) rues à l'intérieur du périmètre
d'urbanisation et pour l'exécution de travaux relatifs à
l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable à
l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

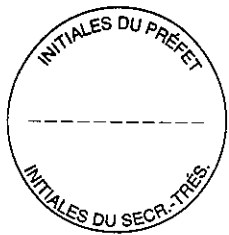
ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement
d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
appuie le règlement numéro 1496-00-2003 de la ville de Beloeil, décrétant
l'exécution de travaux de réalisation d'aqueduc, d'égout domestique,
d'égout pluvial, de fondation et d'éclairage de rue pour le prolongement de
trois (3) rues à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et pour l'exécution de
travaux relatifs à l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable à
l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2003 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2003 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 28 AOÛT 2003 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2003 du Comité consultatif agricole.

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Carignan : règlements de modification

- Règlement numéro 243-56 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-56 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-56, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-56, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-07-077, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-56, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-08-057, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-56 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-56, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-196



No de résolution
ou annotation

03-09-197

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Règlement numéro 243-57 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-57 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-57, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-57, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-07-078, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-57, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-08-058, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-57 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-57, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de remplacement

03-09-198

- Règlement numéro 2002-05 remplaçant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-05 remplaçant le plan d'urbanisme numéro 91-005;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-05, remplaçant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-05-064, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

03-09-198
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-05, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-05-040, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-05, remplaçant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-199

- Règlement numéro 2002-06 remplaçant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06 remplaçant son règlement de zonage numéro 92-010-01;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06, remplaçant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-08-102, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-08-059, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06, remplaçant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

03-09-200

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Règlement numéro 2002-07 remplaçant le règlement de lotissement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-07 remplaçant son règlement de lotissement numéro 92-011-01;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-07, remplaçant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-07, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-05-066, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-07, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-08-060, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-07 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-07, remplaçant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

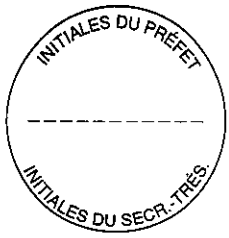
03-09-201

9.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 91.21.51.03 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.51.03 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.51.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.51.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 03-07-095, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

03-09-201
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.51.03, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 03-08-061, ne recommande pas au Conseil de l'approuver, car il a pour effet de permettre des usages non conformes aux orientations gouvernementales dans la zone agricole permanente

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. n'approuve pas le règlement numéro 91.21.51.03, puisqu'il permet de nouveaux usages non conformes dans la zone 405 du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, inscrite dans la zone agricole permanente, ce qui contrevient aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité de gestion des matières résiduelles du 31 juillet 2003

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2003 du Comité de gestion des matières résiduelles.

10.2 Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit élaborer et adopter un plan de gestion des matières résiduelles, ci-après le P.G.M.R., applicable dans les municipalités qui ne sont pas incluses dans le territoire de la C.M.M.;

ATTENDU QUE le projet de P.G.M.R. doit être adopté avant d'être soumis à la consultation publique selon des règles établies par la Loi;

ATTENDU QUE le consultant mandaté à cet effet par le Conseil, de concert avec le Comité de gestion des matières résiduelles, ont procédé à l'élaboration d'un projet de P.G.M.R.;

ATTENDU QUE le Comité de gestion des matières résiduelles recommande au Conseil de la M.R.C. d'adopter le projet de P.G.M.R., en vue de le soumettre à la consultation publique requise par la Loi

EN CONSÉQUENCE

IL ES PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

03-09-202



No de résolution
ou annotation

03-09-202
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le projet de plan de gestion des matières résiduelles soit et est adopté par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE les assemblées publiques de consultation soient tenues dans un délai qui n'excède pas une période de deux (2) mois suivant l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-203

10.3 Constitution de la Commission de consultation

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit procéder à la tenue d'assemblées publiques de consultation portant sur le contenu du projet de plan de gestion des matières résiduelles, ci-après appelé le P.G.M.R.;

ATTENDU QUE les assemblées publiques de consultation doivent être tenues par le biais d'une commission formée à cet effet;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi établissent les principaux paramètres relatifs à la composition de la Commission de consultation sur le P.G.M.R.;

ATTENDU QUE des démarches ont permis d'inviter des représentants de groupes d'intérêt, tel que prévu à la Loi, et que ceux-ci ont accepté de participer

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la Commission de consultation sur le plan de gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est composée de messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette, André Choinière et Yves Laganière, tous membres du Conseil de la M.R.C., ainsi que de madame Marjolaine Barette, représentante du milieu socio-économique, monsieur Marcel Ostiguy, représentant du milieu des affaires, monsieur Alain Gervais, représentant du milieu syndical, et monsieur Yves Tougas, représentant du milieu environnemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-204

10.4 Avis de motion

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR ROBERT BEAUDRY, À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, SERA PROPOSÉ, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES APPLICABLE DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU DONT LE TERRITOIRE N'EST PAS INCLUS DANS LA C.M.M..



No de résolution
ou annotation

03-09-205

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 11. ARCHIVISTE RÉGIONAL

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Larivée a quitté ses fonctions d'archiviste régional de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le poste d'archiviste régional ainsi laissé vacant doit être comblé;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé à un processus de sélection pour combler le poste d'archiviste régional;

ATTENDU QUE le processus de sélection a permis de retenir la candidature de madame Natalie Bissonnette;

ATTENDU QUE le Comité des finances a pris en considération la candidature de madame Natalie Bissonnette pour occuper le poste d'archiviste régional et recommande sa candidature au Conseil de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE madame Natalie Bissonnette soit et est engagée pour occuper le poste d'archiviste régional sur une base contractuelle.

QUE le salaire de madame Natalie Bissonnette soit et est établi selon une base de référence annuelle en fonction des conditions établies à l'échelon 1 de la grille salariale prévue et adoptée à cet effet par le Conseil de la M.R.C. pour le poste d'archiviste régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-206

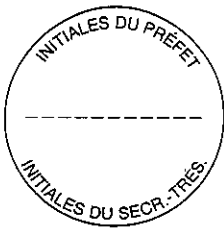
**POINT 12. RÈGLEMENT NUMÉRO 03-10934-03 CONCERNANT
L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GUERTIN : AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR ROBERT BEAUDRY, À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, SERA PROPOSÉ, POUR ADOPTION, AVEC DISPENSE DE LECTURE, UN RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU GUERTIN.

03-09-207

**POINT 13. M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU c. PATTISON
QUÉBEC INC. ET AL.**

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a entrepris des démarches juridiques relatives à l'implantation d'un panneau-réclame à Carignan dont les dimensions excèdent les normes prévues à cet effet au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

03-09-207
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé en 2001 d'interrompre les démarches entreprises, puisque le ministère des Transports avait signifié l'intention de réglementer en cette matière;

ATTENDU QUE, depuis l'interruption des démarches en 2001, aucun changement n'a été apporté à la réglementation ainsi qu'à la législation provinciale applicable et que, de ce fait, aucune intervention du ministère des Transports n'est à prévoir dans un avenir prévisible;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont réitéré leur volonté de voir respecter les normes du Schéma d'Aménagement en matière d'affichage publicitaire le long des routes;

ATTENDU QUE les échanges au sein du Conseil n'ont pas permis d'établir qui est propriétaire du panneau-réclame adjacent à l'autoroute des Cantons de l'Est à Carignan

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QU'il soit et est demandé à la ville de Carignan d'entreprendre les démarches nécessaires pour s'assurer que le panneau-réclame, implanté aux abords de l'autoroute des Cantons de l'Est à Carignan, soit rendu conforme aux dispositions normatives du document complémentaire du Schéma d'Aménagement.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la ville de Carignan de l'informer de l'identité du propriétaire du panneau-réclame qui fait l'objet des présentes, et ce, pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

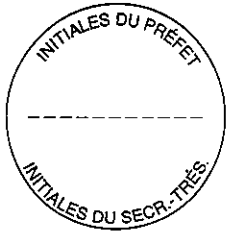
03-09-208

POINT 14. MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, par sa résolution numéro 160-03, a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la modification recherchée vise à permettre l'agrandissement des zones parcellaires permises pour reconnaître l'assiette de propriété pour des usages existants qui ne correspondent pas aux usages compatibles à l'affectation agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 03-07-098, recommande au Conseil de la M.R.C. de ne pas modifier son Schéma d'Aménagement pour accéder à la demande de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;



No de résolution
ou annotation

03-09-208
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole, par sa résolution numéro 03-08-062, recommande au Conseil de la M.R.C. de ne pas modifier son Schéma d'Aménagement pour accéder à la demande de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu n'est pas favorable à la modification du Schéma d'Aménagement, telle que demandée par la résolution numéro 160-03 de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. DEMANDES D'APPUI

03-09-209

15.1 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : maintien du programme RénoVillage

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau sollicite l'appui de notre M.R.C. dans ses démarches visant à favoriser le maintien des mécanismes du Programme RénoVillage;

ATTENDU QUE le maintien de ces mécanismes fait en sorte que les régions défavorisées peuvent bénéficier des parties des enveloppes non utilisées dans d'autres régions;

ATTENDU QUE les nouveaux mécanismes proposés dans le Programme RénoVillage sont à l'effet de reporter à l'année suivante les montants qui ne sont pas utilisés, plutôt que de les redistribuer aux régions les plus défavorisées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

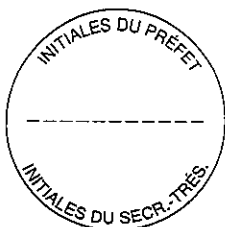
ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches visant à favoriser le maintien des mécanismes actuels du Programme RénoVillage, soit la redistribution dans les régions les plus défavorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-09-210

15.2 U.P.A. : coalition GO5 pour un modèle agricole équitable

ATTENDU QUE les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs d'incubation et d'œufs de consommation ont choisi la gestion de l'offre afin de donner, aux consommateurs québécois et canadiens, l'assurance d'être approvisionnés en produits agricoles de qualité et à des prix compétitifs;



No de résolution
ou annotation

03-09-210
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.) a lancé en 2001 une ronde de négociation où l'agriculture est un des principaux enjeux;

ATTENDU QUE plusieurs des propositions discutées, lors de ces négociations, mettent en péril la gestion de l'offre en menaçant les protections aux frontières;

ATTENDU QUE, sans la gestion de l'offre, la pérennité des fermes québécoises, produisant du lait, du poulet, des dindons, des œufs de consommation et des œufs d'incubation, serait gravement menacée;

ATTENDU l'impact d'une telle situation sur les milliers d'emplois dans les entreprises de transformation, de distribution, les fournisseurs d'intrants et de services;

ATTENDU QUE la remise en question de la gestion de l'offre aura un impact significatif sur l'économie de plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE l'autosuffisance alimentaire canadienne serait fortement perturbée et que la production nationale serait rapidement remplacée, en bonne partie, par des produits importés qui ne répondent pas aux mêmes normes de qualité que les produits d'ici;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre ne coûte pas un sou aux Trésors publics;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre favorise une agriculture respectueuse des ressources, des personnes, une agriculture à dimension humaine répartie sur l'ensemble du territoire canadien

EN CONSÉQUENCE

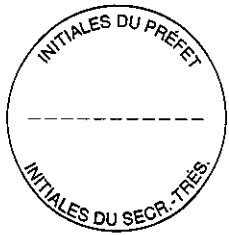
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs d'incubation et d'œufs de consommation dans leur démarche visant à soutenir le gouvernement canadien afin qu'il défende le modèle agricole basé sur la gestion de l'offre dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 17. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du
jour ayant été épuisés.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 25.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais
préfet